



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 08 septembre 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2026-345 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 2010-115 et ses amendements afin d'autoriser à la grille des spécifications, les usages « résidentiel de moyenne densité » et « résidentiel de haute densité » dans l'affectation résidentielle et par le transfert d'une partie de l'affectation industrielle en affectation résidentielle »;

Que ledit règlement numéro 2026-345 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 05 octobre 2026;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2026-345 est entré en vigueur le 09 octobre 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 05 octobre 2026;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2026-345 au bureau de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 28 octobre 2026.

Jacynthe Bourget  
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2026-345 Entrée en vigueur